

GROUPE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ

467 chaussée de Louvain B – 1030 Bruxelles

Tél.: +32 (0)2 241 84 20 Fax: +32 (0)2 245 19 33 Courriel: admi@grip.org Internet: www.grip.org Twitter: @grip_org Facebook: GRIP.1979

Le Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP) est un centre de recherche indépendant fondé à Bruxelles en 1979.

Composé de vingt membres permanents et d'un vaste réseau de chercheurs associés, en Belgique et à l'étranger, le GRIP dispose d'une expertise reconnue sur les questions d'armement et de désarmement (production, législation, contrôle des transferts, non-prolifération), la prévention et la gestion des conflits (en particulier sur le continent africain), l'intégration européenne en matière de défense et de sécurité, et les enjeux stratégiques asiatiques.

En tant qu'éditeur, ses nombreuses publications renforcent cette démarche de diffusion de l'information. En 1990, le GRIP a été désigné « Messager de la Paix » par le Secrétaire général de l'ONU, Javier Pérez de Cuéllar, en reconnaissance de « Sa contribution précieuse à l'action menée en faveur de la paix ».



NOTE D'ANALYSE - 11 juillet 2017

ETIENNE Margaux, Monitoring de la stabilité régionale dans le bassin sahélien et en Afrique de l'Ouest – avril à juin 2017, Note d'Analyse du GRIP, 11 juillet 2017, Bruxelles.

http://www.grip.org/fr/node/2373



NOTE D'ANALYSE

MONITORING DE LA STABILITÉ RÉGIONALE DANS LE BASSIN SAHÉLIEN ET EN AFRIQUE DE L'OUEST Avril à juin 2017

Par Margaux ETIENNE

11 juillet 2017

Résumé

Ce monitoring trimestriel, <u>publié par le GRIP depuis 2011</u>, a pour but de suivre la situation sécuritaire en Afrique de l'Ouest avec un accent plus particulier sur le **Burkina Faso**, la **Côte d'Ivoire**, la **Guinée**, le **Mali**, le **Niger** et le **Sénégal**. Il se penche sur les questions de sécurité interne au sens large, les tensions régionales, la criminalité et les trafics transfrontaliers.

Abstract

MONITORING OF REGIONAL STABILITY IN THE SAHEL REGION AND IN WEST AFRICA

This quarterly monitoring, <u>published by GRIP since 2011</u>, aims to monitor the security situation in West Africa with a focus on **Burkina Faso**, **Côte d'Ivoire**, **Guinea**, **Mali**, **Niger** and **Senegal**. It examines in particular broad internal security issues, regional tensions, and cross-border and transnational crimes.

Sommaire

I - TENSIONS ET STABILITÉ RÉGIONALES	
A. Burkina Faso	3
B. Côte d'Ivoire	6
C. Guinée	8
D. Mali	10
E. Niger	14
F. Sénégal	16
II — THÉMATIQUES ET INITIATIVES SOUS-RÉGIONALES	
B. Activités sous régionales et initiatives de la CEDEAO	19
III – TERRORISME ET CRIMINALITÉ TRANSFRONTALIÈRE	
A. Coopération antiterroriste au Sahel et dans le bassin du lac Tchad	19
B. Trafics et activités illégales	20
Pour aller plus loin	21

I - TENSIONS ET STABILITÉ RÉGIONALES

A. Burkina Faso

Rappel du dernier monitoring (janvier-mars)

- Présentation de l'avant-projet de Constitution de la Ve République aux assises populaires
- Formation du premier groupe djihadiste burkinabè : Ansaroul Islam
- Remaniement gouvernemental le 20 février
- Mouvements de grève dans plusieurs secteurs

1. Révision du Code électoral et de la Constitution

Dans le cadre d'une démarche de relecture du Code électoral (CE), le ministre d'État chargé de l'Administration territoriale avait soumis en décembre 2016 aux partis de l'opposition un questionnaire détaillé portant sur plusieurs points de ce code.

Consultés fin mai pour recueillir leurs observations, les différents partis politiques de l'opposition ont rejeté plusieurs dispositions du <u>document de travail</u> sur le projet de révision du CE. Alors que la Coalition pour la démocratie et la réconciliation nationale¹ (CODER) <u>a rejeté l'avant-projet de loi</u> qualifié de recul démocratique, c'est <u>toute l'opposition</u>, réunie autour du chef de file de l'opposition (<u>CFOP</u>), Zéphirin Diabré, qui a réclamé « le retrait pur et simple du nouveau projet de loi » lors d'une conférence de presse le 8 mai.

Les <u>reproches adressés au gouvernement</u> visent principalement la <u>suppression présumée de la Commission électorale nationale indépendante</u> (CENI), dont la mise en place est issue d'un consensus démocratique. Le texte remettrait en cause le vote des Burkinabè de l'étranger et, par ailleurs, donnerait la possibilité aux votants de présenter des documents d'identité non sécurisés comme les extraits de naissance. Au-delà du contenu du projet de loi, l'opposition critique le processus d'élaboration du document de travail, et le peu de temps (une semaine) dont elle dispose pour soumettre ses observations. L'Union pour le progrès et le changement (UPC) a pour sa part annoncé son désaccord concernant la modification du CE avant la mise en place de la nouvelle Constitution.

Le processus de consultation à propos de la révision de la Constitution s'est poursuivi durant le mois d'avril. La délégation de la Commission constitutionnelle a achevé sa tournée européenne <u>le 2 avril à Bruxelles</u>, où la diaspora burkinabè s'était fortement mobilisée afin d'apporter critiques et suggestions concernant le texte. Après sa tournée africaine et européenne, la délégation entamera la dernière étape des consultations à l'étranger avec la tenue de consultations auprès de la diaspora au Canada et aux États-Unis. La Commission devra ensuite se pencher une nouvelle fois sur le texte et l'adopter par consensus. Le projet de Constitution devra ensuite être soumis à référendum avant la fin de l'année.

Des <u>élections municipales partielles</u> se sont tenues dans 19 communes du pays le 28 mai. Selon les résultats provisoires de la CENI, le MPP au pouvoir a remporté à cette occasion plus de 400 sièges sur 814 et serait en tête dans 16 communes.

2. Un climat social toujours tendu

Malgré la tentative du gouvernement de calmer les revendications sociales en procédant au remaniement gouvernemental du 20 février, la grogne sociale s'est poursuivie tout au long du trimestre. De nombreux professionnels <u>de la Justice</u>, de <u>la police</u>, <u>de certains hôpitaux</u> et <u>les agents du Trésor</u> ont ainsi fait entendre leurs revendications pendant ces derniers mois. Le 29 avril, une grande manifestation a réuni le large spectre de l'opposition burkinabè derrière son chef de file Zéphirin Diabré. 3 000 à 5 000 personnes étaient présentes à cette occasion pour dénoncer la gestion du parti

^{1.} Voir KROTOV-SAND Nina, Monitoring de la stabilité régionale dans le bassin sahélien et en Afrique de l'Ouest – octobre à décembre 2016, Note d'Analyse du GRIP, 10 janvier 2017, Bruxelles.

au pouvoir (MPP) ainsi que « la dégradation de la situation, [...] résultat de l'incapacité du MPP et de ses alliés à régler les problèmes des Burkinabè »². À cette occasion, les 32 partis et formations politiques ont présenté une <u>plateforme commune de revendications</u> rassemblant 200 propositions sur les questions de gouvernance. Ces revendications portent notamment sur la gouvernance politique et juridique, la gouvernance administrative et locale, la gouvernance économique et le développement, la gouvernance sociale, et enfin, la gouvernance diplomatique et l'intégration régionale du Burkina. Concernant les procès des responsables militaires et politiques sous Compaoré, Zéphirin Diabré a alors déclaré : « Nous voulons tout le monde à la barre, les commanditaires comme les exécutants, les complices comme les auteurs. »

À la suite de cette manifestation publique, plusieurs partis³ ont quitté le Cadre de concertation du CFOP arguant que la plateforme de revendications ne comprenait pas de plan d'action en solidarité avec les familles des victimes de l'insurrection de 2014 et du putsch de 2015, et dénonçant le jeu politique entre Zéphirin Diabré et certains cadres politiques liés à l'ancien régime.

Le 1^{er} mai, fête du travail, le ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Sécurité sociale (MFPTS), Clément Pegwendé Sawadogo, a annoncé la <u>création d'un Haut conseil du dialogue social</u>, qui permettra, selon le gouvernement, de réunir tous les acteurs (gouvernement, patronat et travailleurs) autour d'une table de discussion.

Par ailleurs, le Centre pour la gouvernance démocratique (CGD) a publié le 9 juin, <u>les résultats de son sondage « Présimètre »</u> pour le 1^{er} semestre 2017. Cette plateforme, officiellement lancée le 1^{er} avril 2016, permet aux citoyens de suivre et d'évaluer les politiques publiques du président et du gouvernement. Les répondants se sont notamment dits insatisfaits du niveau de corruption et ont dénoncé les détournements de fonds, les attaques terroristes, l'absence d'action gouvernementale à destination de la jeunesse, les grèves, ainsi que les promesses de campagne non réalisées. D'après ce sondage, environ 45 % des répondants déclaraient que « d'une manière générale, l'action du pouvoir judiciaire » était en dessous de leurs attentes. La recherche de financement pour <u>le Plan national de développement économique et social (PNDES)</u>⁴, des mesures telles que la gratuité des soins, l'électrification de certaines communes et la facilitation du dialogue avec les autorités sont jugées satisfaisantes.

3. Réconciliation nationale

Le 11 avril, la CODER a rencontré l'ancien président Blaise Compaoré à Abidjan, afin de « lui donner la liberté et la possibilité de s'exprimer » sur le processus de réconciliation nationale. La visite à l'ancien chef d'État n'a pas manqué de faire réagir les différents partis du pays et la population.

Au début du mois de juin, l'Autorité supérieure de contrôle d'État et de lutte contre la corruption (ASCE-LC) <u>a remis son rapport⁵ au président de la République</u>. Ce document est en réalité la somme des audits de 28 structures, des investigations et contrôles menés par l'ASCE-LC et ses partenaires. Le rapport révèle des malversations à hauteur de 31 milliards de FCFA (environ 47,3 millions d'euros) dont 25 milliards attribués à la présidence de Compaoré. Comme le rapport porte sur la période 2012-2014, il ne prend pas en compte la Transition, donc la présidence de Michel Kafando.

À l'occasion de la <u>deuxième session du cadre de rencontre et de dialogue État-société civile</u>, les représentants de la société civile ont appelé le gouvernement à juger toutes les affaires de crimes

^{2.} Zéphirin Diabré, cité par Carole Kouassi, dans « <u>Burkina Faso : l'opposition va manifester contre 'la dégradation de la situation'</u> », *Africanews*, 4 mars 2017

^{3.} Le Parti écologiste pour un développement nouveau (PEDN), le Parti Fasocrate (PF), le Parti centriste pour la démocratie et le progrès (PCDP) et le PDF/Laffi.

^{4.} Le PNDES a été élaboré pour faire face à la grogne sociale et à la mauvaise situation économique qui pèse sur le Burkina. Pour plus d'informations, voir KROTOV-SAND Nina, op. cit.

^{5. &}lt;u>Rapport général annuel d'activités 2015 de l'Autorité supérieure de contrôle d'État et de lutte contre la corruption</u>.

politiques devant la justice au plus tard d'ici la fin de l'année 2017. Ils faisaient notamment référence aux dossiers emblématiques des assassinats de Norbert Zongo, Dabo Boukary et Thomas Sankara.

Sur ce dossier, à la suite de <u>la contre-expertise commandée par la famille de Sankara</u>, aucun profil génétique n'a pu être établi sur les corps de la tombe où l'ancien président burkinabè et douze de ses compagnons sont supposés avoir été enterrés. Peu après, le Comité international pour le mémorial Thomas Sankara (CIM-TS) a annoncé qu'un relevé topographique datant de mars 2017, leur avait permis de <u>découvrir l'existence de plusieurs tombes alors inconnues</u>. Le juge d'instruction militaire chargé de l'enquête sur l'assassinat de Thomas Sankara, François Yaméogo, <u>devrait être rapidement saisi</u>.

4. Ouverture du procès du dernier gouvernement Tiao

Le procès de l'ancien gouvernement s'est ouvert le 27 avril dernier. 32 des 34 ministres de l'ancien gouvernement de Compaoré doivent répondre des chefs d'accusations de « complicité d'homicides volontaires » et de « complicité de coups et blessures volontaires ». Ils sont plus précisément mis en cause pour avoir signé une réquisition complémentaire spéciale soupçonnée d'avoir incité les militaires à tirer à balles réelles sur les manifestants le 30 octobre 2014, faisant 7 morts et 88 blessés. Dans cette affaire, l'ancien président Compaoré, bénéficiant d'une immunité présidentielle totale, est jugé pour son rôle en tant que ministre de la Défense au moment des faits.

Alors que le procès a été reporté trois fois (le 27 avril, le 4 mai et le 8 mai) pour des motifs multiples, les avocats de la défense, qui avaient déserté le tribunal lors de l'audience du 8 mai, sont réapparus le 15 mai munis de décharges de saisine du Conseil constitutionnel portant sur plusieurs dispositions de la Haute cour de justice (HCJ), obligeant ainsi le président de la HCJ à suspendre le procès.

Le 12 juin, le Conseil constitutionnel a donné partiellement raison aux avocats de la défense, en qualifiant d'inconstitutionnelle l'impossibilité de recours devant la HCJ. Cette décision suspend donc le procès sine die et renvoie la prochaine audience après la relecture de la loi instituant la HCJ par l'Assemblée nationale. Les suites du procès dépendent donc des députés.

Les <u>forces politiques de l'ancienne majorité présidentielle</u> se sont dites satisfaites de la décision du Conseil constitutionnel.

5. Jugement de l'affaire de l'attaque du dépôt d'armes de Yimdi⁶

Le 6 avril, le <u>tribunal militaire de Ouagadougou a condamné les responsables de l'attaque du dépôt d'armes de Yimdi</u> du 21 janvier 2016 à de lourdes peines. Les deux haut-gradés Ali Sanou et Ollo Poda Stanislas, considérés comme les cerveaux de l'attaque, écopent tous deux de 17 ans de prison ferme. Les trois sous-officiers qui s'étaient réfugiés en territoire ivoirien (puis avaient été extradés vers le Burkina Faso à la suite d'une coopération policière entre les deux pays) ont été condamnés à trois mois de prison ferme.

6. Détérioration de la situation des droits de l'homme

Durant ces derniers mois, plusieurs observateurs et associations ont fait part d'une montée du racisme à l'égard des Touareg et des réfugiés maliens dans les régions du Nord, victimes d'un amalgame avec les groupes terroristes⁷.

Le 25 mai, une nouvelle organisation, dénommée Observatoire de la démocratie et des droits de l'homme, a dévoilé son rapport sur la situation des droits de l'homme au Burkina Faso pour la période

^{6.} Dans la nuit du 21 au 22 janvier 2016, d'anciens éléments du Régime de sécurité présidentielle (l'ancienne garde prétorienne de Compaoré), venus de Côte d'Ivoire, ont attaqué le dépôt d'armes du magasin d'armements de Yimdi à l'ouest de Ouagadougou. La quinzaine d'assaillants avaient réussi à emporter des armes et des munitions avant d'être arrêtés par les forces de sécurité burkinabè.

^{7.} Ces amalgames sont issus de plusieurs faits : les Touareg sont aujourd'hui majoritaires dans les camps de réfugiés dans la région du Nord, de plus, au début de la guerre, le MNLA, groupe indépendantiste touareg, avait annoncé son alliance avec l'organisation Ansar Dine pour lutter contre l'État malien.

allant de novembre 2016 à fin avril 2017. L'Observatoire rapporte dans ce document son inquiétude quant à la montée des actes qui tendent à nier ou bafouer la dignité humaine dans le pays et <u>dénonce une régression en matière de respect et de protection des droits de l'homme</u>. Le rapport s'attarde sur plusieurs domaines où les violations des droits de l'homme sont de plus en plus fréquentes : la liberté d'expression, la justice (qualifiée d'« arbitraire et instrumentalisée »), et enfin les conditions de détention, les activités des groupes terroristes et les opérations anti-terroristes.

L'organisation pointe tout particulièrement la recrudescence du recours à la torture, notamment avec l'« avènement des groupes d'autodéfense appelés Koglwéogo»⁸. Depuis plusieurs mois en effet, ces groupes d'autodéfense se sont multipliés dans les campagnes, afin de pallier au manque d'efficacité des forces de sécurité. Ces milices sont parfois accusées d'abus par les populations ; ainsi, les 18 et 19 mai, des combats entre des membres des Koglwéogo et la population de Thiago ont fait six morts. Cet affrontement serait né de l'exaspération des populations face aux activités de la milice. Alors que le 13 juin 2016, le gouvernement avait déjà affirmé prendre des mesures visant le groupe d'autodéfense, le président de l'Assemblée nationale Salifou Diallo a appelé le gouvernement à les encadrer de manière stricte, en les plaçant sous la tutelle des forces de sécurité et en limitant leur champs d'action (notamment par rapport au prélèvement de taxes, d'arrestation de citoyens et de franchissement des zones d'intervention).

B. Côte d'Ivoire

Rappel du dernier monitoring (janvier-mars)

- Formation et installation du premier gouvernement de la 3^e République de Côte d'Ivoire
- Mutineries au sein de l'armée
- Acquittement de Simone Gbagbo
- Reprise du procès des « disparus du Novotel »
- Fin de l'ONUCI : départ des Casques bleus

1. Suite des mutineries dans l'armée

Après les mutineries qui avaient commencé à Bouaké au mois de janvier, <u>une mission de bons offices a été déployée</u> les 25 et 26 avril derniers dans la ville. Les discussions entre hauts dignitaires musulmans, dépêchés pour l'occasion, et mutins auraient été écourtées après l'évocation d'un report de paiement des 12 millions de FCFA⁹ réclamés par les mutins. Le 8 mai, la ville de Bouaké redevient le théâtre des revendications des militaires, qui réclament toujours leurs primes « Ecomog ». Ces primes avaient été promises aux militaires qui avaient soutenu l'élection d'Alassane Ouattara pendant la crise électorale de 2010-2011.

Le soir du 11 mai, à l'occasion <u>d'une cérémonie retransmise à la télévision</u>, le gouvernement et des représentants des mutins <u>annoncent avoir trouvé un accord</u>, ces derniers présentent leurs excuses et déclarent abandonner toutes leurs revendications financières. Dès le lendemain, d'autres militaires se soulèvent, exprimant leur désaccord avec les déclarations de la veille. Le mouvement se poursuivra dans de nombreuses villes du pays et s'étendra à travers le pays et notamment dans le sud-est : des mouvements d'humeur se développeront ainsi <u>à Bouaké, Abidjan, San Pedro, Bondoukou, Korhogo, Man</u> ou encore <u>à Akouedo</u>. Après trois jours de révolte, un nouvel accord est finalement conclu entre les mutins et les autorités, celui-ci reprendrait les termes de l'accord de janvier.

^{8.} Pour plus d'informations voir, LANKOANDÉ Wendyam Hervé, <u>Monitoring de la stabilité régionale dans le bassin sahélien et en Afrique de l'Ouest - avril à juin 2016</u>, Note d'Analyse du GRIP, 11 juillet 2016, Bruxelles.

^{9.} Après les mutineries de janvier 2017, les autorités avaient annoncé le versement de cinq millions de FCFA (7 600 euros) à 8 400 soldats. Sept autres millions (10 700 euros) auraient dû leur être versés à partir du mois de mai dernier.

La semaine suivante, ce sera <u>au tour des 6 400 « démobilisés »</u> (des anciens rebelles non intégrés à l'armée au terme du processus de DDR) de réclamer leurs primes de 18 millions de FCFA (environ 27 500 euros) par personne. <u>Leur mouvement de colère</u> durera une dizaine de jours et se conclura par un accord avec les autorités. Aucune des deux parties n'a voulu révéler les termes de l'accord.

Le gouvernement aurait ainsi promis le paiement global d'environ 150 millions d'euros aux soldatsmutins et démobilisés après leurs protestations de janvier et de mai. À la suite de ces mouvements, le gouvernement a confirmé qu'<u>il verserait l'intégralité des primes aux mutins avant la fin du mois de juin</u>. D'après *Afrique sur 7*, <u>le Maroc aurait débloqué 42 milliards de FCFA (environ 64 millions d'euros)</u> pour le paiement des primes aux ex-mutins.

2. Découverte d'une cache d'armes chez un proche de Soro

Lors des mutineries de la mi-mai, des militaires en colère ont découvert <u>une cache contenant trois</u> <u>tonnes d'armement</u> dans une maison de Bouaké qui appartiendrait à Souleymane Kamagaté, un ancien camarade de lycée de Guillaume Soro et son directeur du protocole depuis 2007. L'arsenal découvert par les mutins contiendrait des AK-47, des lance-roquettes, des lance-grenades et des munitions.

Depuis le 7 juin, <u>une délégation d'experts des Nations unies apporte son aide aux enquêteurs ivoiriens dans le cadre de la découverte de cette cache</u>. Souleymane Kamagaté et <u>une demi-douzaine d'officiers supérieurs des forces armées ont été auditionnés</u> plusieurs fois par les enquêteurs. L'enquête devra déterminer si les armes (neuves) provenaient de stocks achetés par la rébellion lors de la crise post-électorale, ou si elles ont été acquises plus récemment.

Alors qu'<u>une partie de ce stock d'armes a été saisie</u>, une autre partie est encore dans la nature. Lors d'une conférence de presse tenue le 21 juin, le procureur de la République annonçait l'extension des enquêtes à l'ensemble du territoire national et déclarait que « d'autres découvertes ne sont pas exclues ». En Côte d'Ivoire, la détention et le stockage d'armes de guerre sont passibles de peines allant de dix à vingt ans d'emprisonnement.

3. Procès de l'affaire « des disparus du Novotel »10

Le verdict du procès de l'affaire « des disparus du Novotel » a été rendu le 13 avril dernier par la cour d'assises de Yopoungon. Alors que <u>la prison à vie avait été requise contre cinq accusés</u>, la cour a requalifié l'assassinat en meurtre et a ainsi rejeté le caractère prémédité des crimes commis¹¹.

Pour rappel, dix hommes étaient poursuivis dans ce procès pour <u>l'enlèvement et le meurtre de quatre</u> <u>personnes dont deux Français</u>, à Abidjan le 4 avril 2011, en pleine crise post-électorale dans le pays.

4. Les fonctionnaires poursuivent leurs protestations

Après plusieurs mouvements de grève des fonctionnaires, et alors qu'une rencontre entre les syndicats et le gouvernement prévue au mois de juin avait été annulée, le chef du gouvernement, Amadou Coulibaly, <u>a annoncé le 28 juin le paiement imminent des arriérés de salaires</u>. Un total <u>de 250 milliards</u> <u>de FCFA</u> (environ 380 millions d'euros) était ainsi réclamé <u>depuis plusieurs mois</u> par les fonctionnaires à travers le pays.

^{10.} Pour plus d'informations, voir CAVADI Federico, <u>Monitoring de la stabilité régionale dans le bassin sahélien et en Afrique de l'Ouest – Janvier à mars 2017</u>, Note d'Analyse du GRIP, 11 avril 2017, Bruxelles.

^{11.} La plus lourde peine revient au commissaire de police Osée Loguey, qui écope de vingt ans de prison. Les trois hauts gradés de l'armée : le général Burnot Dogbo Blé, alors chef de la garde républicaine, le colonel Jean Aby et le colonel Leopold Okou Mody sont condamnés à 18 ans de prison ferme. Deux autres membres du commando (Henri Guehi Bleka et Yoro Tapeko) ont été condamnés à des peines de dix et six ans de prison. Aucune peine n'a été requise contre les quatre autres prévenus, qui ont été considérés par la cour comme de simples exécutants.

5. La Côte d'Ivoire devient membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations unies

Le retrait définitif des forces de l'Opérations des Nations unies en Côte d'Ivoire et <u>la clôture de la mission</u> a officiellement été actée le 30 juin 2017, après <u>treize ans de présence</u>. Alors que l'ONU cherche actuellement une stratégie de réforme de ses opérations de maintien de la paix, l'expérience ivoirienne de l'ONUCI est présentée, notamment par <u>Aïchatou Mindaoudou, représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU</u>, et par les autorités ivoiriennes mises en place grâce à l'intervention de l'ONUCI, comme un exemple à suivre. Ce bilan est cependant nuancé par <u>certains spécialistes</u> ou <u>organisations internationales</u>.

Le 2 juin dernier la Côte d'Ivoire a été <u>élue membre non permanent au Conseil de sécurité des Nations unies</u> (CSNU) pour un mandat de deux ans. Cette élection fait suite à une campagne forte menée par le pays depuis le mois d'octobre 2016, et est <u>considérée comme une victoire diplomatique</u> par le président Ouattara. Selon certains observateurs, cette élection pourrait permettre au pays de bénéficier d'avantages économiques ainsi que d'une certaine crédibilité au niveau international.

6. Impact économique de la crise du cacao

En raison des problèmes budgétaires causés par la chute des cours du cacao, le président Ouattara a ainsi <u>annoncé réduire les dépenses de l'État de 10 %.</u> Il a par ailleurs déclaré que cette situation financière compromettait les investissements dans les secteurs sociaux. En trois mois, entre janvier et mars 2017, le cacao a perdu 30 % de sa valeur. Une chute des cours qui a poussé le <u>Syndicat national pour le progrès en Côte d'Ivoire (Synap-CI) et la Coordination nationale des planteurs de Côte d'Ivoire (CNPCI) à saisir le tribunal de Commerce dans le but de réaliser un audit de l'organe de régulation de la filière café-cacao pour la période 2013-2016.</u>

La Côte d'Ivoire et le Ghana, en position de quasi-monopole sur le marché international du cacao, ont conclu un accord à l'issue de leur deuxième réunion de coopération technique. L'accord prévoit notamment <u>la création d'une institution internationale spécialisée</u> dans la filière cacao, institution qui regrouperait les deux pays signataires et d'autres producteurs et qui leur permettrait de trouver une solution durable concernant la fixation des prix de la matière première, qui se fait aujourd'hui à l'international.

C. Guinée

Rappel du dernier monitoring (janvier-mars)

- Modification du code électoral
- Mouvements de protestations face à l'action du gouvernement
- Arrestation en lien avec « le massacre du 28 septembre 2009 » : Toumba Diakité
- Élection d'Alpha Condé à la présidence de l'Union africaine

1. Grogne sociale et défiance de la population par rapport à Alpha Condé

Durant ce trimestre, la gouvernance d'Alpha Condé a été au centre des critiques. Les employés de banques, <u>qui réclamaient la hausse de leurs salaires et de leurs primes</u>, sont entrés en grève le 24 mai dernier avant de trouver <u>un accord avec les patrons de banques et le gouvernement après plusieurs cycles de négociations</u>.

La société civile maintient toujours la pression pour <u>dénoncer les promesses non tenues</u> du président Alpha Condé; ainsi, de nombreuses manifestations ont éclaté <u>à travers le pays</u> pour <u>protester contre les trop nombreuses pannes de courant</u> depuis la fin de la saison des pluies. Les étudiants n'ont pas manqué non plus de <u>faire remarquer au président la lenteur de la mise en place du programme « 1 étudiant 1 tablette »</u> lors de l'ouverture du « Forum de l'étudiant guinéen ». Par ailleurs, les 25 et 26 avril derniers, des <u>manifestations populaires</u> ont affecté les activités minières à Boké. La population, qui bloquait les accès de la ville et aux centres d'extraction, <u>protestait contre le manque de retombées</u> économiques et contre les conséquences négatives de l'exploitation de bauxite sur l'environnement.

Alors qu'ils <u>réclamaient une meilleure intégration des populations</u> (et notamment des jeunes) dans l'exploitation du minerai, ainsi qu'une sécurisation de son transport, la <u>répression de ces</u> manifestations a provoqué trois morts par balles et une quarantaine de blessés.

Le président, qui <u>entretient toujours le doute</u> sur sa potentielle candidature aux élections présidentielles de 2020, a suscité de nombreuses réactions après avoir déclaré que, pour assurer le développement du continent africain, <u>« une continuité »</u> des dirigeants est nécessaire. Parallèlement à cette défiance de la population, 25 députés de l'opposition (majoritairement issus des rangs libéraux-démocrates) ont entamé une procédure de destitution pour haute trahison à l'encontre du président. Alors que ce dernier a été mis en accusation par un dixième de l'Assemblée nationale comme le prévoit l'article 20 de la Constitution, <u>l'Assemblée doit maintenant se saisir de l'accusation</u> afin de la soumettre à un débat, puis au vote des députés. L'Assemblée devra obtenir le soutien des 2/3 des parlementaires pour que le président soit présenté devant la Haute Cour de justice guinéenne, instance qui devrait être installée prochainement, d'après <u>les dernières déclarations</u> du ministre d'État en charge de la justice.

2. Justice transitionnelle, réconciliation nationale et mémoire

L'avant-projet de loi portant <u>création de la Commission vérité, justice et réconciliation (CVJR)</u> a été revu, amendé et validé par l'Atelier national d'appropriation et de validation technique de l'avant-projet de loi sur une future CVJR. La tenue de cet atelier national était une recommandation de la Commission provisoire de réflexion sur la réconciliation nationale (CPRN), qui avait rendu <u>son rapport</u> en juin 2016.

À la suite de l'extradition de Toumba Diakité vers la Guinée, l'enquête sur les massacres du 28 septembre 2009 est aujourd'hui dans une impasse. Après s'être vu refuser sa demande de liberté provisoire et d'amélioration de ses conditions de détention, l'un des principaux accusés de l'affaire de ces massacres <u>a décidé de garder le silence</u>. La défense de l'accusé a par ailleurs décidé de <u>se retirer de la procédure</u>, dénonçant un manque de volonté politique pour la bonne tenue du procès. Depuis, aucun avocat n'a été commis d'office pour assister Toumba Diakité dans son procès, <u>amenant l'instruction au statu quo</u>. Ainsi, alors que la première confrontation entre Toumba Diakité et un autre suspect clé, Marcel Guilavogui, avait été annoncée pour le 25 mai, celle-ci a finalement été reportée sine die.

Le 19 juin, le président de l'Institution nationale indépendante pour les droits de l'homme a par <u>ailleurs</u> <u>demandé au parquet d'accéder aux demandes des avocats de Toumba Diakité</u> afin de faire avancer le processus judiciaire.

3. La Cour constitutionnelle valide le code électoral controversé

La mise en place d'un <u>nouveau code électoral</u> divise la classe politique guinéenne depuis la signature de <u>l'accord du 12 octobre 2016</u>¹². Lors de la session extraordinaire de <u>l'Assemblée</u> nationale du 23 février 2017, une version amendée du code électoral <u>a été adoptée</u> après de nombreux débats¹³. Le 15 juin dernier, après deux mois de délibération au lieu du mois réglementaire, le Conseil constitutionnel <u>a déclaré la nouvelle version conforme à la Constitution</u> et à même d'être promulguée par le président de la République (après suppression <u>des articles censurés</u> par la Cour).

Le nouveau code électoral réglemente la désignation des chefs de quartiers en fonction du parti politique arrivé en tête dans le quartier aux dernières élections locales. Alors que cette disposition est une recommandation de l'accord du 12 octobre 2016, signée par les différents partis politiques guinéens, elle est qualifiée par l'opposition de mesure réduisant le droit des citoyens de choisir leurs

-

^{12.} Pour plus d'informations, voir KROTOV-SAND Nina, op. cit.

^{13.} C'est le point 2 de l'accord politique du 12 octobre 2016 qui faisait objet de controverse au sein de la classe politique et de la société civile. Selon cet accord, les chefs de quartier et présidents de district seront désignés au prorata des résultats des élections communales.

représentants. La promulgation du nouveau Code électoral devrait <u>permettre la planification des</u> nouvelles élections locales.

D. Mali

Rappel du dernier monitoring (janvier-mars)

- Protestation face à l'action gouvernementale
- Installation partielle des patrouilles mixtes et des Autorités intérimaires (AI) dans le Nord
- Nouvelle alliance djihadiste : le *Jumat nusrat al-islam wal-muslimin* (JNIM, ou *Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans*) mené par Iyad Ag Ghali
- Tensions intercommunautaires dans le centre du Mali

1. Installation d'un nouveau gouvernement

Alors qu'un remaniement ministériel était annoncé depuis des mois, c'est à la suite d'une motion de censure déposée par l'opposition dans un contexte d'importantes protestations que le gouvernement a présenté sa démission le 8 avril.

Le nouveau Premier ministre, <u>Abdoulaye Idrissa Maïga</u>, a présenté son nouveau gouvernement quelques jours plus tard. Les principaux ministères (Affaires étrangères, Sécurité et Justice) ne sont pas remaniés. Le ministre de l'Administration territoriale, Mohamed ag Erlaf, devient ministre de l'Éducation, tandis que son portefeuille est repris par Hubert Tiéman Coulibaly, qui sera donc chargé d'organiser les prochaines élections présidentielles. Le ministère de la Défense revient à Tiéna Coulibaly, auparavant ambassadeur aux États-Unis. Le nouveau gouvernement comprend 35 ministres, dont huit femmes. Huit membres du gouvernement proviennent des régions du Nord et sept sont originaires de la région de Mopti, au centre du pays. La Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA) a refusé deux portefeuilles ministériels et n'occupe donc pas de rôle dans le nouveau gouvernement.

Concernant les grèves qui perdurent depuis des mois dans le secteur de l'Éducation nationale et de la Santé, le nouveau gouvernement semble avoir adopté une attitude de résolution des différends. Le nouveau Premier ministre a ainsi obtenu une trêve après avoir donné satisfaction aux travailleurs des hôpitaux et des centres de santé. Les syndicats de l'Éducation, qui avaient lancé une grève illimitée le 14 février, puis avaient repris le travail après la mise en place d'une plateforme de négociation, ont également obtenu satisfaction. Le gouvernement s'est engagé à verser 100 000 FCFA (environ 150 euros) d'arriérés de salaire¹⁴ à tous les enseignants, à recevoir toutes les demandes d'indemnisation concernant la période d'occupation de 2012 et à transmettre les différentes requêtes à la Commission vérité, justice et réconciliation (CVJR).

2. Avancées dans la mise en place des dispositions de l'Accord d'Alger

La période de transition prévue par l'Accord d'Alger touche à sa fin en ce mois de juin 2017, alors que des progrès dans la mise en place de certaines dispositions de l'Accord (comme l'installation effective des autorités intérimaires dans les cinq régions du Nord depuis le 20 avril) peuvent être relevés. Ces évolutions peuvent cependant être remises en cause par les tensions entre les groupes de la CMA et ceux de la Plateforme¹⁵.

^{14.} Les syndicats de l'Éducation réclamaient, depuis plusieurs mois, le versement de ces arriérés de salaires, issus de la période d'occupation du Nord.

^{15.} Ces derniers mois, le GATIA s'est rendu coupable de plusieurs violations du cessez-le-feu par ses affrontements avec des groupes insurrectionnels intégrés à la CMA. Le 2 mai par exemple, les affrontements entre le GATIA et le CM-FPR2 dans la région de Tombouctou ont entrainé la mort de plusieurs combattants.

Ainsi, les différentes parties de l'Accord de paix <u>peinent à mettre pleinement en œuvre les dispositions</u> concernant l'installation des autorités intérimaires, des patrouilles mixtes, et la mise en place du MOC¹⁶.

Du 27 mars au 2 avril, la Conférence d'entente nationale (CEN) a réuni des partis politiques d'opposition, des groupes armés signataires de l'Accord, des représentants des institutions maliennes, des représentants de la médiation internationale, des syndicats, des organisations de la société civile, des associations de femmes et de jeunes, des confessions religieuses et des autorités coutumières. Comme le prévoit l'accord, la CEN a été l'occasion de dresser <u>une liste de recommandations</u> en vue de la rédaction d'une Charte pour la paix, l'unité et la réconciliation nationale. À la suite de la Conférence, la CMA s'est exprimée, rejetant une des conclusions selon laquelle le terme « Azawad » était reconnu comme désignant une entité socioculturelle et symbolique mais ne recouvrait pas de statut politique particulier.

Alors que la CEN recommande l'ouverture de négociations avec « les belligérants du centre » et « les extrémistes religieux du Nord » en l'occurrence Ahmadou Koufa et Iyad ag Ghali, <u>un débat national</u> s'est ouvert sur la question. Le président IBK, qui présidait la CEN, <u>nie que le dialogue avec les djihadistes fasse partie des recommandations</u>. Des initiatives en faveur de l'ouverture d'un dialogue avec les groupes armés et les extrémistes religieux existent localement, comme <u>dans le cercle de Goundam</u>.

Une commission chargée de la rédaction de la Charte a présenté sa version préliminaire au Président de la République le 20 juin. Peu après, la CMA a annoncé ne pas être engagée par ce document, au motif qu'il ne prendrait pas en compte ses recommandations. Le 9 juin, la CMA s'était également opposée au contenu du « <u>Chronogramme de retour de l'administration à Kidal avant le 20 juin</u> », qu'elle qualifiait d'irréalisable.

3. Adoption du projet de loi portant révision constitutionnelle

Le 3 juin dernier, l'Assemblée nationale malienne <u>a adopté le projet de loi portant révision constitutionnelle à 111 voix contre 30</u>. Au cours du mois de juin, la Cour suprême et la Cour constitutionnelle¹⁷ ont toutes deux validé le texte. Le gouvernement a annoncé qu'un référendum sur le projet de révision de la Constitution <u>aurait lieu le 9 juillet prochain</u>.

Selon le gouvernement malien, cette révision constitutionnelle permettra la mise en place de certaines dispositions de l'Accord de paix de 2015, comme l'instauration d'un Sénat et d'une Cour des comptes, une plus grande décentralisation ainsi qu'une meilleure représentation des populations du Nord dans les institutions maliennes. En dépit des arguments des représentants de la majorité, <u>l'opposition dénonce un accroissement des pouvoirs du président de la République</u>, et un pas de plus vers l'institutionnalisation d'une relative autonomie de l'Azawad. L'opposition au projet de révision s'est fortement mobilisée au cours du mois de juin, deux manifestations ont ainsi eu lieu <u>les 8</u> et <u>10 juin</u> à l'appel de mouvement de la société civile comme le mouvement « Trop c'est trop ». Le 17 juin, une marche qui avait été organisée par la plateforme d'opposants « <u>Touche pas à ma Constitution</u> » (tout juste créée) a réuni plusieurs milliers de manifestants dans les rues de Bamako.

À la suite de ces mobilisations, le président IBK annonçait le 21 juin sa décision de <u>reporter le</u> <u>référendum constitutionnel sine die</u>.

^{16.} Mécanisme opérationnel de coordination – qui doit coordonner avec la MINUSMA le redéploiement progressif des forces armées et de sécurité reconstituées, sur l'ensemble des régions du Nord à compter de la signature de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, Titre III / Chapitre 9 / Article 21.

^{17.} La constitutionnalité du projet de révision avait été remise en cause, en considération de la situation dans le Nord du pays et en comparaison de l'article 118 de ladite Constitution interdisant toute révision constitutionnelle en cas d'occupation d'une partie du territoire nationale. En dépit de la situation sécuritaire, la cour constitutionnelle a jugé le projet de révision recevable.

4. Insécurité et terrorisme

Ce trimestre, le contexte sécuritaire malien a continué d'être marqué par une forte instabilité, dans les régions du Nord et du centre du pays en particulier. Selon <u>le dernier rapport du Secrétaire général des Nations unies sur la situation au Mali</u>, depuis juin 2016 le nombre d'attaques ciblant l'armée régulière a augmenté de 42 % dans les régions de Ségou et de Mopti (au centre) par rapport à l'année précédente. En plus des régions du Nord et du centre¹⁸, les attaques de ces derniers mois nous rappellent que l'ouest du pays est lui aussi menacé par les groupes armés. À plusieurs reprises, les forces armées maliennes ont donc été visées : <u>au début du mois de mai</u>, entre Dogofri et Nampala, une mission de ravitaillement de l'armée malienne est tombée dans une embuscade qui a fait une dizaine de morts. Une autre attaque du même type s'est produite <u>le 31 mai à proximité de Nampala</u>, causant également plusieurs morts.

Dans <u>un rapport</u>, la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH) et l'Association malienne des droits de l'homme (AMDH), signalent les violations des droits de l'homme dont s'accompagnent les opérations anti-terroristes menées par les Forces armées maliennes (FAMA). Le rapport met également en cause les forces internationales présentes sur place, la MINUSMA et la Force Barkhane. Les deux organisations insistent notamment sur des allégations de tortures, des enlèvements, des détentions arbitraires et des extorsions diverses. Dans ce même rapport, les deux organisations se disent préoccupées par <u>l'accroissement des affrontements intercommunautaires dans les régions du centre</u>. Entre 2016 et 2017 dans les régions de Mopti et de Ségou, la FIDH et l'AMDH ont par ailleurs dénombré au minimum 117 personnes décédées et 87 blessées lors d'affrontements de ce type.

Compte tenu de la constante dégradation de la situation sécuritaire dans le pays, le 28 avril dernier, les députés maliens ont <u>voté à l'unanimité le prolongement de l'état d'urgence</u> sur l'étendue du territoire national pour une période supplémentaire de six mois. Par ailleurs, face à cette situation, le gouvernement avait lancé une campagne massive de recrutement de 5 000 soldats supplémentaires qui viendront soutenir les 13 000 qui composent actuellement les forces armées du pays.

Dans <u>son rapport intitulé</u> « <u>Enfances volées »</u> sorti en juin 2017, l'ONG Save the Children décrit elle aussi la dégradation de la situation dans la région du centre. Le rapport témoigne particulièrement de l'accélération de la fermeture des écoles durant ces derniers mois du fait des menaces formulées par les groupes armés à l'encontre des enseignants et des enfants. Ainsi, début juin, 248 structures d'éducation étaient abandonnées ou détruites dans la région de Mopti, ce chiffre représente plus du double du nombre d'écoles fermées l'année dernière (dont le nombre était alors de 111).

Quelques exemples d'attaques survenue au cours du trimestre :

<u>3 avril</u>: Un véhicule de l'opération française Barkhane saute sur une mine et subit des tirs d'armes légères par des djihadistes de la nouvelle coalition JNIM vers Hombori (réigon de Mopti). L'attaque fera un mort du côté des forces françaises.

5 avril : Le chef de la cellule anti-terroriste du MNLA, Hamata ag Bohana, est assassiné à Kidal.

<u>6 avril</u>: L'attaque d'un poste contrôlé par le GATIA à Anéfis par des individus non identifiés fait trois morts et sept blessés.

<u>18 avril</u>: Un camp de l'armée malienne est attaqué par des djihadistes à Gourma-Rharous dans la région de Tombouctou. La force française Barkhane a mené une opération anti-terroriste à la suite de cette attaque. Le bilan fait état de 15 morts et de 16 blessés.

^{18.} Pour plus d'informations sur le contexte et la perception des populations sur les conditions de sécurités, voir Sten Hagberg, Yaouaga Félix Koné, Bintou Koné, Aboubacar Diallo et Issiaka Kansaye. Vers une sécurité par le bas ? Étude sur les perceptions et les expériences des défis de sécurité dans deux communes maliennes, 2017.

23 avril: Le camp de la MINUSMA à Aguelhok est la cible d'une attaque au mortier qui fera un mort et deux blessés dans les rangs des Casques bleus.

<u>2 mai</u>: Une mission de ravitaillement de l'armée malienne tombe dans une embuscade entre Diabaly et Nampala, dans l'ouest du pays, l'attaque fera dix morts et neuf blessés du côté des forces armées régulières.

<u>3 mai</u>: Le camp de la MINUSMA à Tombouctou est la cible d'une attaque au mortier qui fera un mort et neuf blessés. L'attaque a été par la suite revendiquée par la coalition terroriste JNIM.

<u>7 mai</u>: Un détachement de l'armée malienne à Almoustrat est ciblé par une attaque à la voiture piégée qui fait sept morts et sept blessés, les assaillants sont repartis avec des véhicules, des armes et des munitions des forces maliennes. La <u>coalition JNIM d'Iyad ag Ghali a revendiqué l'attaque</u> dans un communiqué publié plus tard.

<u>31 mai</u>: Un convoi de ravitaillement de l'Armée malienne est pris dans une embuscade près de Nampala, dans l'ouest du pays. Les affrontements font sept morts et six blessés.

<u>8 juin</u>: Le camp de la MINUSMA à Kidal est la cible de tirs intensifs de mortiers, l'attaque fait quatre morts et huit blessés.

<u>16 juin</u>: À Hombori au sud de Gao, des postes de douanes et de gendarmerie ont été attaqués par des hommes armés présumés terroristes. L'attaque a fait trois morts.

<u>17 juin</u>: Le camp militaire de Bintagoungou a été attaqué dans la nuit par des hommes armés non identifiés (identifiés comme terroristes par les autorités maliennes). Après des affrontements, les assaillants ont pillé et incendié le magasin de munitions du camp, puis sont repartis à bord d'un véhicule. Depuis cette attaque, qui a fait cinq morts et huit blessés, un militaire malien est toujours porté disparu.

<u>18 juin</u>: Un complexe hôtelier en périphérie de Bamako, le « campement Kangaba » a été attaqué <u>par la coalition Nusrat Al-Islam Wal-Mouslimin</u> (JNIM). L'attaque, qui a duré plusieurs heures, a fait neuf morts dont quatre assaillants.

5. MINUSMA

Les différents camps de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation du Mali (MINUSMA) ont subi une dizaine d'attaques¹⁹ au cours du trimestre. Jean Pierre Lacroix, le nouveau Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, affirmait au mois d'avril que les attaques qui ciblaient les forces de la MINUSMA étaient « de plus en plus sophistiquées ». Compte tenu de l'insécurité persistante pour les forces de maintien de la paix et pour les populations civiles, la mission ambitionne de renforcer sa présence dans le centre du pays. Initialement prévue pour le mois de février, le déploiement d'une force de réaction rapide²⁰ devrait finalement avoir lieu entre mai et octobre. Cette force sera composée de 650 militaires sénégalais pré-positionnés dans la région de Mopti.

Le 30 juin dernier, le Conseil de sécurité de l'ONU <u>a prolongé le mandat</u> de la MINUSMA, à l'unanimité et pour un an. Le mandat de la force prévoit désormais l'appui logistique et opérationnel au redéploiement des forces armées maliennes à travers le territoire et la coopération avec l'opération française Barkhane et la force conjointe du G5-Sahel.

^{19. (}Le 11 avril, le <u>18 avril</u>, le 19 avril, le <u>3 mai</u>, le <u>15 mai</u>, le <u>17 et <u>23 mai</u>, le 31 mai, le <u>1 re juin</u> et deux attaques le <u>8 juin</u>).</u>

^{20.} La force de réaction rapide avait été créée en juin 2014 par <u>la Résolution 2162</u> sur le renouvellement du mandat de l'UNOCI.

E. Niger

Rappel du dernier monitoring (janvier-mars)

- La présidence de Mahamadou Issoufou au cœur des critiques
- Les régions frontalières avec le Mali continuent d'être la cible d'attaques de groupes terroristes
- Création d'une commission d'enquête sur l'affaire « Uraniumgate »
- Non-lieu pour une dizaine de militants de l'opposition poursuivis dans le cadre de <u>la tentative</u> <u>présumée de coup d'État</u> en décembre 2015.

1. Rapport de la commission d'enquête sur l'affaire « Uraniumgate »

Dans <u>l'affaire « Uraniumgate »</u> révélée au mois de février dernier par l'hebdomadaire *Le Courrier*, Hassoumi Massaoudou, Directeur du cabinet de la présidence au moment des faits, et aujourd'hui ministre des Finances, est suspecté du détournement d'environ 800 millions de dollars à l'occasion d'une vente d'uranium impliquant plusieurs sociétés internationales dont Areva. Au Niger, cette affaire avait entrainé l'ouverte d'une enquête parlementaire au mois de mars dernier.

Le rapport de la Commission d'enquête parlementaire sur <u>cette affaire</u> a été rendu au président de l'Assemblée nationale le 26 avril dernier, 17 jours avant la date limite. La commission d'enquête confirme la participation du gouvernement à la transaction avec Areva en 2011, mais rejette tous soupçons de détournements : selon le rapport, « l'argent ayant servi à l'achat de l'uranium n'est ni celui du Niger, ni celui de la Sopamin mais vient d'Areva », aussi, l'uranium ayant fait l'objet de la transaction ne serait pas de l'uranium nigérien.

Deux députés de l'opposition, membres de la Commission d'enquête parlementaire ont estimé avoir été écartés de la rédaction du document et ont donc refusé de le valider. Ils ont par ailleurs <u>remis leur propre rapport</u> dans lequel ils demandent une mise en accusation contre le Directeur de cabinet du président de la République, Hassoumi Massaoudou, aujourd'hui ministre des Finances.

En outre, cinq organisations de la société civile ont déposé une plainte contre X avec constitution en partie civile le 31 mars à Niamey, un juge d'instruction devrait ainsi automatiquement être nommé. Depuis, <u>plusieurs signataires de la plainte ont été arrêtés</u>. Une semaine après le dépôt de plainte, le militant Maikou Zodi <u>a passé 15 jours en détention avant d'être relaxé</u>. Ali Idrissa, le coordinateur du Réseau des organisations pour la transparence et l'analyse budgétaire (ROTAB) a également <u>été retenu par la police</u> avant d'être relâché. Son dossier, <u>ouvert pour « incitation à la révolte »</u>, n'a cependant pas été refermé.

Les activités de la société française Areva au Niger sont toujours sous surveillance des organisations de la société civile comme le montre le rapport²¹ publié en mai dernier par un colloque d'ONG. Selon ce rapport, alors même qu'une renégociation des contrats d'Areva au Niger avait été obtenue après les protestations de la société civile, des carences persistent. Les contrats ne sont toujours pas publics, la modification de la formule de redevance n'a pas permis d'accroître la redistribution des gains de l'exploitation en faveur du Niger et il est probable qu'Areva sous-évalue ses exportations d'uranium afin d'être exemptée d'impôt sur les bénéfices.

2. Les étudiants réussissent à faire pression sur le gouvernement

Alors qu'un mot d'ordre de suspension illimitée des activités académiques avait été lancé par l'Union des scolaires nigériens (USN) le 10 avril, de violents affrontements entre étudiants et police ont fait une centaine de blessés dans la capitale. Plus de trois cents interpellations ont également eu lieu

^{21.} Pour plus d'informations, voir le rapport collectif d'Oxfam France, ONE, Sherpa, PWYP, et du BASIC : La transparence à l'état brut, décryptage de la transparence des entreprises extractives, avril 2017.

pendant cette manifestation <u>qui rassemblait 23 000 étudiants</u> et visait à réclamer de meilleures conditions de vie et d'études.

Après que des rencontres ont été organisées avec le président et le Premier ministre, un accord a été trouvé entre les étudiants et le gouvernement. Toutes <u>les requêtes des étudiants ont été acceptées</u> et relativement bien respectées dans l'immédiat : le ministre de l'Enseignement supérieur a été remplacé et les étudiants ont rapidement rencontré son successeur, des étudiants arrêtés lors de la manifestation ont été acquittés, l'État s'est engagé à payer les arriérés de bourses et d'allocations, à prendre en charge l'ensemble des blessés, et, à relancer dès que possible les chantiers de construction de salles de cours dans plusieurs universités. À la suite de cet accord, les cours ont repris dès le 25 avril sur le campus de l'université de Niamey.

Après <u>la mort d'un étudiant</u> pendant les manifestations du 10 avril, une Commission d'enquête indépendante sur les circonstances de sa mort a été créée comme le prévoyait également l'accord conclu entre les étudiants et le gouvernement. Le début des travaux de la Commission d'enquête était annoncé pour le 3 mai.

3. Insécurité et incursions de groupes armés terroristes sur le territoire

Face à l'insécurité latente, <u>le gouvernement a de nouveau prorogé l'état d'urgence pour une durée de trois mois</u> dans les régions de Tillabéri, de Taoudénit et Tahoua, à l'Ouest du Niger, et de Diffa à l'Est du pays, dans la région du Lac Tchad.

Activité terroriste dans la région frontalière avec le Mali

Les régions de l'Ouest du Niger, frontalières avec le Mali et avec le Burkina Faso, ont été ciblées à plusieurs reprises par des groupes armés présumés terroristes durant le trimestre. Le 11 mai, <u>le camp de gendarmerie d'Ayorou a été attaqué</u>. Les assaillants, non identifiés, sont repartis avec plusieurs véhicules, des armes, ainsi que des munitions. Quelques jours avant, c'était le camp de réfugiés maliens de Tabareybarey qui avait été pris d'assaut. Là aussi, les assaillants étaient repartis avec des véhicules appartenant aux organisations humanitaires en charge du camp. À la fin du mois de mai, l'attaque d'un poste frontière de la police nigérienne de la région de Tillabéri faisait trois morts et permettait aux assaillants le pillage du magasin de munition. Le 31 mai, la ville d'Abala a également été touchée par <u>une attaque à l'encontre de positions des militaires nigériens</u> dans la zone. Les combattants, lourdement armés, ont causé la mort de six soldats nigériens.

Selon les Nations unies, 34 attaques ont été perpétrées dans les régions de Tillabéri et de Tahoua depuis février 2016. Ainsi, en plus de l'état d'urgence en vigueur, le gouvernement a décidé de <u>l'interdiction de circulation des voitures et des motos selon certaines conditions, et de la fermeture de seize marchés</u> dans la région de l'Ouest. Alors que <u>ces mesures risquent d'affecter l'activité économique de la région</u>, le gouvernement considère que la moto est le moyen de locomotion le plus fréquent des insurgés qui viennent se ravitailler et s'informer sur les marchés locaux. Face la dégradation de la situation dans la zone, l'État a par ailleurs décidé du <u>déploiement d'une nouvelle force</u> anti-terroriste/contre-insurrectionnelle à partir de la région de Tillabéri. Cette opération, intitulée « Dongo » (La foudre) sera constituée autour d'un <u>bataillon de 245 hommes basés à Tilwa</u> (dans le département de Ouallam).

Dans la région du Lac Tchad, région de Diffa

Malgré les déclarations du gouvernement annonçant que « la menace de Boko Haram est presque éradiquée », des combats ont opposé l'armée nigérienne et les combattants du groupe d'Abubakar Shekau au début du mois d'avril. L'attaque, initiée par les combattants du groupe extrémiste s'est soldée par la mort d'une cinquantaine de djihadistes. Alors que le Niger est en guerre contre Boko Haram depuis deux ans, des observateurs d'International Crisis Group (ICG) soulignent une dynamique d'enracinement du conflit qui attise les tensions communautaires et renforce la tendance à la création

de milices dans la zone du Lac Tchad. Selon leur rapport²² de février 2017, cette situation est issue de la politique contre-insurrectionnelle de l'État, qui fragilise le tissu social (notamment par le déplacement des populations, et par l'apparition d'une atmosphère de délation) mais également les activités économiques de la région²³.

F. Sénégal

Rappel du dernier monitoring (janvier – mars)

- Mise en accusation de Khalifa Sall pour détournement de fonds publics
- Condamnation de Barthélémy Dias (PS) a deux ans de prison
- Les divisions au PS persistent
- Refonte des relations sénégalo-gambiennes

1. Affaire Khalifa Sall

Depuis la mise en accusation du maire de Dakar, Khalifa Sall, le 7 mars, les avocats de l'accusé n'ont cessé de <u>dénoncer ses conditions d'incarcération et de réclamer le respect de ses droits civiques</u>. À la mi-mai, ils ont par ailleurs témoigné d'un <u>durcissement des conditions d'incarcération</u>²⁴ du maire de Dakar, qui a annoncé refuser toutes visites dans ces conditions. Plusieurs fois, ses soutiens et ses avocats ont dénoncé des mesures visant à casser la carrière politique de Khalifa Sall. La demande de sa remise en liberté provisoire ainsi que celle de ses co-accusés a été refusée par la cour d'appel de Dakar. Le maire de Dakar et ses avocats ont décidé de <u>déposer un dernier recours devant la Cour suprême sénégalaise</u>.

Les sympathisants du maire ont manifesté à plusieurs reprises leur soutien : des manifestations, <u>occupation de place</u>, ou encore <u>campagne de distributions de tracts</u> et d'<u>affichage</u> ont été organisés à travers le pays. Ils ont par ailleurs dénoncé <u>les pressions dont ils estiment être victimes</u>.

Le maire de Dakar est par ailleurs tête de liste nationale de la coalition « Manko Taxawu Sénégal » aux prochaines élections législatives du 30 juillet prochain. Le 19 juin, le ministre de la Justice a précisé que le détenu était éligible « tant qu'il n'est pas condamné ».

2. Recomposition politique en vue des élections législatives du 30 juillet

Le 4 mai dernier, dix partis politiques d'opposition annonçaient leur alliance au sein de la coalition « Manko Taxawu Sénégal » menée par Khalifa Sall et qui entend rassembler le plus de voix possible afin d'imposer une cohabitation à l'actuel président sénégalais. Le PDS, au pouvoir pendant la première décennie des années 2000 et qui avait annoncé se rallier aux partis d'opposition au sein de cette large coalition, a finalement <u>décidé de s'en désolidariser et de présenter sa propre liste</u> intitulée « Wattu Sénégal » et menée à l'échelle nationale par l'ancien président <u>Abdoulaye Wade</u>.

^{22.} International Crisis Group, <u>Le Niger face à Boko Haram, au-delà de la contre-insurrection</u>, Report n° 245, 27 février 2017.

^{23.} L'instauration de l'état d'urgence s'est accompagnée de mesures restrictives visant à limiter les ressources du groupe comme l'interdiction de la pêche de poisson dans le Lac Tchad, l'interdiction de commercialisation du poivron, et l'interdiction de la circulation en motos. Ces mesures affaiblissent néanmoins également les ressources de la population.

^{24.} Alors qu'il disposait auparavant d'une pièce particulière pour lui permettre de recevoir ses visiteurs, les autorités pénitentiaires ont décidé, mi-mai, de ne plus lui accorder ce privilège et de le faire recevoir ses visiteurs dans le parloir. De plus, le nombre de visites qui lui sont autorisées a été divisé par deux. Ses conditions de détentions restent, malgré ces modifications, plus favorables que celles des autres détenus.

Au total, 47 listes législatives ont été retenues par la direction générale des élections, enregistrant par la même occasion <u>un record du nombre de candidats</u> pour ces futures élections législatives dont le coût total à pour l'instant été estimé à 16 milliards de FCFA (environ 25 millions d'euros).

3. « Y'en a marre » mobilise pour protester contre la gouvernance de Macky Sall

Le mouvement citoyen « Y'en a marre » a réussi à <u>mobiliser plusieurs milliers de personnes</u> à Dakar le 7 avril. Cette manifestation, qui visait à protester <u>contre la politique du gouvernement actuel,</u> dénonçait particulièrement le népotisme du président et la progression d'<u>une justice sélective</u>. Selon certains observateurs, cette manifestation a permis au mouvement de <u>démontrer sa forte capacité de mobilisation</u>. Des partisans de l'ancien président Wade et du PDS, contre lequel le mouvement s'était soulevé à la fin de sa présidence, étaient présents dans les rangs des manifestants.

4. Code de la presse

Le 20 juin, <u>les députés sénégalais ont voté à l'unanimité le projet de Code de la presse présenté par le gouvernement</u>. Alors que l'avancement du texte était au point mort depuis 2010, le Sénégal avait conservé la loi de 1996, qui n'était plus en accord avec la mutation des médias.

Très attendu, le projet avait été initié en 2009 par l'ancien président Abdoulaye Wade. Depuis, l'adoption du Code s'est heurtée au refus des députés de dépénaliser les délits de presse.

Le Code encadrera donc juridiquement la profession et permettra, selon le gouvernement, de redresser le secteur en crise et de réglementer les conditions d'accès à la création d'une entreprise de presse ou à la profession de journaliste. Les mesures phares du nouveau Code de la presse sont notamment la création d'un statut de journaliste, permettant de mieux réglementer l'accès à la formation, ainsi qu'un meilleur encadrement des sites d'informations en ligne. La possibilité d'obtenir des prêts bancaires à un taux préférentiel sera également ouverte aux journalistes.

En dépit des nombreuses années de blocage, <u>le texte voté par l'Assemblée nationale</u> ne dépénalise pas les délits de presse et prévoit même des peines de prisons et des amendes pouvant aller jusqu'à 30 millions de FCFA (environ 45 000 euros). Depuis l'adoption du Code de la presse, <u>les professionnels protestent contre</u> le maintien des peines de prison dans le texte, contre la possibilité donnée aux autorités de fermer les entreprises de presse « en cas de circonstances exceptionnelles », ainsi que contre l'article 5 qui introduit le « secret-défense » comme limite à la liberté de la presse.

5. Initiatives pour la lutte contre le terrorisme et la criminalité

Alors que plusieurs arrestations à caractère anti-terroriste ont été réalisées ces derniers mois au Sénégal, la police a continué son travail pendant ce trimestre et a arrêté deux présumés terroriste à Dakar le 11 avril. L'un deux était un Nigérian, recruteur présumé pour le compte de Boko Haram. Le 17 juin, une convention de coopération a été signée entre l'Union européenne et le Sénégal concernant une enveloppe de 16 milliards de FCFA (environ 25 millions d'euros) qui participera notamment au financement d'un programme d'appui à la sécurité intérieure. D'ici la fin du mois de juillet, une nouvelle division de la police sénégalaise devait être pleinement opérationnelle, et constituer ainsi un élément de lutte contre le terrorisme.

II – THÉMATIQUES ET INITIATIVES SOUS-RÉGIONALES

A. Sécurité alimentaire et migration

1. Sécurité alimentaire régionale

Entre les 10 et 12 avril a eu lieu <u>une réunion du Réseau de prévention des crises alimentaires (RPCA)</u> au siège de l'OCDE à Paris. La réunion était dirigée par les Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA, et organisée par le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS) ainsi que le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest de l'OCDE (CSAO/OCDE).

Cette réunion a permis l'analyse de la situation d'insécurité alimentaire dans la région et l'évaluation des solutions potentielles. Le RPCA a donc signifié que 9,6 millions de personnes étaient en situation de crise alimentaire entre les mois de mars et de mai 2017, alors que 1,4 million d'entre eux se trouvaient en situation d'urgence alimentaire. Malgré ces chiffres impressionnants, les initiateurs de la réunion ont précisé que l'insécurité alimentaire était en baisse dans la région, à la fois grâce aux programmes d'assistance humanitaire et d'aide alimentaire mis en place, mais également grâce aux bons résultats de la dernière campagne agro-pastorale (dont les résultats de production sont en hausse de 17 % par rapport à la moyenne des cinq dernières années).

Ainsi, en dépit d'une disponibilité alimentaire correcte, l'instabilité persistante dans certaines régions du Sahel dégradent l'accès aux ressources. De plus, la chute des cours des ressources minières et la dépréciation de certaines monnaies locales ont été pointées comme entravant le développement de réponses structurelles par l'État. La Commission a ciblé des zones prioritaires d'intervention qui sont : les zones Nord du Burkina Faso, du Mali et du Niger, le Sénégal et les pays du bassin du lac Tchad.

En juin, les ministres de l'Agriculture des pays de l'UEMOA ont qualifié la situation alimentaire et nutritionnelle de relativement bonne dans l'espace de l'Union. Cependant selon eux, trois millions de personnes ont besoin d'une aide alimentaire immédiate dans huit États d'Afrique de l'Ouest.

Depuis la réunion, le Cadre d'interpellation de la Société civile sur l'application effective de la Charte pour la prévention et la gestion des crises alimentaires qui date de 2012, a été officiellement mis en place. Il s'agit d'une réunion de douze organisations de la société civile qui assureront une veille citoyenne sur la Charte et sa mise en place.

2. Migrations

À plusieurs reprises au cours de ce trimestre, des migrants ont été retrouvés dans la zone saharienne du Niger. La plupart d'entre eux ont été retrouvés morts après avoir été abandonnés en plein désert par leurs passeurs. Selon <u>Ouestafnews</u>, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) annonce avoir secouru plus de 600 migrants dans diverses opérations de sauvetage dans le désert entre avril et juin 2017.

Depuis la mise en place de la législation interdisant le trafic de migrants au Niger il y a environ deux ans, le gouvernement a annoncé avoir arrêté plus d'une centaine de passeurs et avoir saisi plus d'une centaine de véhicules également. Selon lui, 7 000 migrants auraient par ailleurs été ramenés à Agadez.

3. Initiative régionale contre l'apatridie

À la suite de la <u>réunion régionale ministérielle organisée par la CEDEAO et le HCR à Banjul</u>, les 15 États membres de l'organisation ouest-africaine ont remis à jour et validé le <u>Plan d'action pour l'éradication</u> <u>de l'apatridie d'ici 2024</u>. Ce premier plan mondial d'élimination de l'apatridie annonce des mesures concrètes pour pallier à l'insuffisance des lois sur la nationalité et aux défaillances en matière de preuves de la nationalité, il donne également la marche à suivre en vue de la régularisation des apatrides de la région. Le Plan a été adopté par le conseil des ministres de la CEDEAO le 2 juin à Monrovia, devenant par la même occasion un document juridiquement contraignant.

B. Activités sous régionales et initiatives de la CEDEAO

1. Nouvelle présidence de la CEDEAO

Le président togolais Faure Gnassingbé a été élu à la tête de l'organisation sous-régionale le 5 juin dernier, à l'occasion du 51^e sommet de la CEDEAO à Monrovia. Lors de son élection, le nouveau président appelait à davantage d'intégration régionale et de mobilité économique à l'intérieur de la région.

2. Adhésion du Maroc à la CEDEAO

Après avoir reçu le soutien de plusieurs pays de la région, dont la Côte d'Ivoire, le Maroc a obtenu la signature d'un accord de principe sur sa demande d'adhésion datant de février dernier, à l'occasion du 51^e sommet de l'organisation. La Commission devra ensuite examiner les implications juridiques de <u>l'intégration du Maroc au sein de la Communauté</u>, laquelle devrait être finalisée en décembre 2017 lors du prochain sommet de l'organisation sous régionale.

III – TERRORISME ET CRIMINALITÉ TRANSFRONTALIÈRE

A. Coopération antiterroriste au Sahel et dans le bassin du lac Tchad

1. Création de la Force conjointe du G5 Sahel (FC-G5S)

Comparativement à l'installation des précédentes forces régionales, le processus de mise en place de la force a été relativement rapide et a considérablement progressé au cours du mois de juin. Le 9 juin, le général malien <u>Didier Dacko</u>, actuel chef d'état-major des armées du Mali, a été <u>nommé à la tête de la force conjointe du G5 Sahel</u> (FC-G5S) par le président du Mali et de l'organisation sahélienne, Ibrahim Boubacar Keita. À la suite de la <u>proposition de résolution</u> des Nations unies sur la création de la force conjointe du G5 faites par la France, les différents chefs d'État de l'organisation <u>ont plaidé pour que les Nations unies leur accordent un mandat complet, des moyens techniques et une aide financière.</u>

La proposition de résolution française relative à la création d'une force de 10 000 soldats, le double de ce qui était prévu par l'accord de février dernier entre les pays du G5, et le recours à la force et l'utilisation de « tous les moyens nécessaires » pour que ce nouveau dispositif atteigne ses objectifs, a été <u>rejeté par les États-Unis</u> et le Royaume-Uni.

Après <u>de nombreuses discussions</u> entre les équipes diplomatiques américaines et françaises, un consensus a été trouvé autour d'un texte permettant la création d'une force composée d'un maximum de 5 000 personnes, qui sera déployée pour une période initiale de quatre mois « en vue d'établir <u>la paix et la sécurité dans la région du Sahel</u> » et ne s'appuie plus sur <u>le chapitre VII</u> de la Charte des Nations unies. Dans cette <u>résolution, adoptée finalement le 21 juin</u>, le Conseil de sécurité des nations unies (CSNU) insiste notamment sur le rôle important des femmes ; enjoint aux États du G5 Sahel de tenir compte du cas des enfants soldats ; et prie la FC-G5S, la MINUSMA et les forces françaises d'échanger l'information, de coordonner leurs opérations, et de renforcer leur coopération.

La question du financement des opérations a été centrale dans <u>les discussions</u> autour de la résolution à adopter par le CSNU; les États-Unis ne souhaitaient pas entrainer de dépenses supplémentaires alors que d'importantes dépenses américaines sont déjà allouées à la MINUSMA. Une disposition rappelant que c'est aux États du G5 Sahel eux-mêmes de doter la FC-G5S des ressources nécessaires à sa mission a donc été ajoutée aux projets de résolution finale. Le budget total estimé de la force s'élève à 600 millions USD. l'Union européenne a déclaré dès le début du mois de juin qu'elle <u>contribuerait à hauteur de 50 millions d'euros</u>. Le représentant français a déclaré que la France appellerait à un soutien international de cette initiative.

Concernant <u>la question du financement</u>, <u>qui reste donc toujours en suspens</u>, le représentant du Mali à l'ONU déclarait que cette guerre appartient aux pays sahéliens, et que ces derniers allaient « mettre leurs efforts et leurs moyens en communs, aussi modestes soient-ils », et il ajoutait que faute de soutien financier rapide, le déploiement de cette force serait à la hauteur des moyens disponibles.

L'Union africaine avait <u>soutenu la démarche du G5 Sahel</u> à <u>plusieurs reprises</u> au cours de ces derniers mois mais <u>déplore aujourd'hui un mandat qu'elle qualifie de trop faible</u> au regard des objectifs à atteindre. Pendant que certains observateurs craignent un « <u>embouteillage sécuritaire</u> » au Sahel avec la superposition des forces nationales, régionales et étrangères déployées, d'autres se questionnent sur un <u>potentiel désengagement de l'opération française Barkhane</u>.

2. Opération antiterroriste multilatérale et coopération avec Barkhane

Plusieurs opérations anti-terroristes rassemblant des contingents maliens, burkinabè et français ont été déployées dans l'espace transfrontalier de la région historique du Liptako-Gourma en mars et en avril. L'<u>opération « Panga »</u> a commencé le 26 mars et a duré deux semaines, en se focalisant sur la zone d'Hombori dans la forêt de Foulsaré, et en repérant des djihadistes du groupe Ansaroul Islam, entre le Burkina et le Mali. Un poste de commandement a été installé à Mopti pour l'occasion, selon les observateurs, <u>un tel de niveau de coopération n'avait jamais été atteint</u>. L'opération, qui a mobilisé plus de 1 200 soldats, 200 véhicules et une dizaine d'hélicoptères, a permis l'arrestation de terroristes présumés, la saisie importante de matériel de guerre ainsi que la collecte d'informations sur les activités des groupes de la région. Grâce aux renseignements collectés pendant l'opération Panga, une autre opération nommée « <u>Bayard</u> » a été déployée quelques semaines plus tard. De plus grande envergure, cette opération, qui se concentrait sur la même zone, a déployé une puissance de feu rarement mobilisée pour la lutte antiterroriste au Sahel et a combiné frappes aériennes, hélicoptères d'attaques et troupes au sol. Au total, une vingtaine de djihadistes furent tués et des véhicules furent saisis

3. Coopération judiciaire tripartite entre le Tchad, le Niger et le Mali

Le 9 mai dernier, le Tchad, le Niger et le Mali ont annoncé <u>la signature d'une coopération judiciaire</u> <u>tripartite</u> prévoyant la mise en place de commissions rogatoires internationales, permettant les échanges sur les actions judiciaires entre les États, la comparution des témoins, experts, et personnes poursuivies, la mise en place d'une politique de coopération en cas d'extradition ainsi que le développement d'enquêtes conjointes et le transfert des poursuites. La signature de cet accord intervient dans un contexte de recrudescence des attaques aux frontières nigériennes depuis quelques mois.

B. Trafics et activités illégales

1. Sécurité maritime et piraterie dans le golfe de Guinée

Pour répondre à la tendance à la hausse de la criminalité maritime dans le golfe de Guinée, 19 pays ont lancé un réseau pour combattre la criminalité maritime dans le golfe de Guinée. Le <u>Réseau international pour le golfe de Guinée (GOGIN)</u> étendra son action sur 6 000 kilomètres de côtes et entend se concentrer principalement sur le développement de capacités de partage de l'information. Il prévoit notamment la fourniture des pays du réseau en ordinateurs et logiciels, des formations dans des universités spécialisées et le déploiement d'exercices de sécurité maritime. Ces opérations devraient permettre de développer des capacités communes de planification, coordination, et communication, ainsi qu'un réseau informatique. La mise en place de ce réseau est l'aboutissement d'une résolution adoptée lors du premier Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays riverains du golfe de Guinée²⁵ qui s'est déroulé les 24 et 25 juin 2013 à Yaoundé au Cameroun.

^{25.} Au cours de ce sommet, les chefs d'États avaient décidé d'encadrer l'élaboration d'une stratégie régionale de lutte contre la piraterie. Cette stratégie rassemblait les États de la CEDEAO et ceux de la CEEAC. Pour plus

Le projet est co-financé par l'Union européenne et le Danemark, son opérationnalisation a été confiée à l'agence Expertise France. L'office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC) avait par ailleurs organisé un atelier régional sur la piraterie et la criminalité maritime à Libreville entre les 6 et 9 juin 2017. Cet atelier aura permis <u>la formation de 250 personnes aux usages et aux règles pénales à adopter en matière maritime d'après l'ONUDC</u>.

Pour aller plus loin

Rapports institutionnels

Banque mondiale, « Africa's Pulse report », vol. n° 15, avril 2017.

Conseil de sécurité de l'ONU, <u>Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali</u>, S/2017/478*, 6 juin 2017.

Group de la banque africaine de développement, OCDE, PNUD, « <u>Perspectives économiques en Afrique 2017, Entrepreneuriat et industrialisation</u> », 2017.

ODDH, Rapport semestriel sur la situation des droits de l'homme au Burkina Faso, Novembre 2016 - Avril 2017, mai 2017.

Rapport du Secrétaire général sur <u>les activités du Bureau des Nations unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel</u>, S/2017/563, 21 juin 2017.

UNODC, « Rapport mondial sur les drogues 2017 », 22 juin 2017.

Rapports de la société civile

AMDH, FIDH, « <u>Mali Terrorisme et impunité font chanceler un accord de paix fragile</u> », Note de position conjointe n° 692f, mai 2017.

Africa Center for Strategic Studies, « <u>Criminality in Africa's Fishing Industry : A Threat to Human Security</u> », juin 2017.

Africa Center for Strategic Studies, Map of Africa's Militant islamist Groups », avril 2017.

Bagayoko Niagalé, Rodrigue Koné Fahiraman, « <u>Les mécanismes traditionnels de gestion des conflits en Afrique subsaharienne</u> », Rapport de recherche n° 2, juin 2017.

Bouteillis Arthur, Zahar Marie-Joëlle, <u>« A Process in Search of Peace : Lessons from the Inter-Malian Agreement</u> », juin 2017.

Desmidt, S., Hauck, V. 2017. <u>Gestion des conflits dans le cadre de l'Architecture africaine de la paix et de sécurité (APSA)</u>. (Document de réflexion 211), juillet 2017, Maastricht

Goffi Emmanuel R., « <u>Opération Barkhane</u>: <u>Entre victoires tactiques et échec stratégique. Éléments de réflexion sur l'intervention militaire française dans la bande sahélo-saharienne</u> », Rapport de recherche n° 3, juin 2017.

Human Rights Watch, «<u>Mali: Spate of Killings by Armed Groups, Investigate Abuses, Protect Vulnerable Civilians</u> », 5 avril 2017.

d'informations, voir, LUNTUMBUE Michel, <u>La longue marche de l'architecture africaine de sûreté et sécurité maritimes dans le golfe de Guinée</u>, Éclairage du GRIP, 13 octobre 2016.

International Peace Institute, « <u>Côte d'Ivoire, gestion réussie et sortie de crise : Retour sur expérience et leçons apprises</u> », 11 avril 2017.

ONE, Oxfam France, Sherpa, le Basic, « <u>La transparence à l'état brut : décryptage de la transparence des entreprises extractives</u> », 12 avril 2017.

Save the Children, « Enfances volées : Rapport sur l'enfance dans le monde 2017 », 31 mai 2017.

Small Arms Survey, Savannah de Tessières, « Measuring Arms Flows : Niger », mars 2017.

Sten Hagberg *et al.*, « <u>Vers une sécurité par le bas ? Étude sur les perceptions et les expériences des</u> défis de sécurité dans deux communes maliennes », Uppsala Universitet, 2017.

L'auteure

Ce monitoring trimestriel a été réalisé par *Margaux Etienne*, assistante chercheure au GRIP, sous la direction de Claire Kupper, chef de projet « <u>Conflits, sécurité et gouvernance en Afrique</u> ».

Retrouvez également sur notre site les actualités régionales de l'Afrique de l'Ouest, compilées sous la forme d'une <u>ligne du temps interactive</u>.

